



BOIS LE ROI

ENVIRONNEMENT ... QUALITÉ DE LA VIE

Association agréée pour la protection de l'environnement
BP 47

77 590 BOIS LE ROI

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE du 29 septembre 2007

Début de la séance à 17 h 00. A la date de l'assemblée, 83 membres sont à jour de leur cotisation 2007. Parmi ceux-ci, 36 membres sont présents ou représentés.

A l'ordre du jour de cette assemblée générale ordinaire de l'association :

1. Le rapport moral
 - 1.1. La charte des fondamentaux de l'association
 - 1.2. La journée Piétons-Vélos 2007
 - 1.3. L'urbanisme
 - 1.3.1 la révision du PLU
 - 1.3.2 la protection des espaces boisés
 - 1.4. L'indépendance de l'association
 - 1.5. Communication avec les habitants et les adhérents
 - 1.6. Retour sur les journées sur l'eau de 2006
 - 1.7. Questions aux candidats de la circonscription aux législatives du printemps
 - 1.8. La journée sur les économies d'énergie et l'habitat du 25 novembre 2007
2. Le rapport financier
3. L'élection des administrateurs
4. Vote d'un article du règlement intérieur.

1. Rapport moral

Les membres du conseil d'administration de l'association retracent les actions et orientations de l'année écoulée depuis la précédente assemblée générale qui s'était tenue le 7 octobre 2006. Ce rapport a été présenté à partir de documents photographiques des différents thèmes et activités de l'année.

1.1 La charte des fondamentaux de l'association

Jean Charles Fainéant rappelle pourquoi et comment ce document a été élaboré en 2006 et voté par l'assemblée générale de l'an dernier. Ce document définit sur une page ce à quoi s'attelle l'association. Les actions menées tout au long de l'année s'inscrivent dans les axes de cette charte des fondamentaux. En 2007, 3 des 5 axes ont particulièrement mobilisés l'association : la circulation, l'urbanisation et la sensibilisation à l'environnement.

La voirie:

La circulation au sein de la commune:

- Doit tendre le plus possible vers une totale équité entre les usagers qu'ils soient piétons, cyclistes ou motorisés, en termes de sécurité et de confort d'utilisation.
- Pour les liaisons domicile/école, le mode de déplacement piéton/vélo doit être systématiquement privilégié lors de toutes évolutions des infrastructures de voiries.

L'aspect

- Les espaces verdoyants (arbres, haies, talus...) bordant la voirie et contribuant au caractère de la commune doivent être énergiquement protégés voire développés. Au besoin, s'il y a nécessité, ils doivent être remplacés dans l'esprit et l'aspect qui caractérise notre commune.
- Les réseaux aériens doivent être enterrés (fils électriques, téléphone, ...).

Le bruit

- Pour tout nouvel aménagement de voirie, il doit être systématiquement recherché une amélioration de l'environnement sonore où les bruits naturels doivent dominer les bruits mécaniques.

Les espaces de verdure

- Chaque îlot de verdure doit être considéré comme un bien commun. Ces îlots contribuent au bien-être et à la qualité de la vie des habitants. Ils ont un rôle écologique évident : aspect visuel, amortissement sonore, équilibre et diversité de la vie animale (oiseaux, écureuils, ...). Ils doivent être énergiquement et impérativement protégés, entretenus et développés
- Les bords de Seine et les sentiers doivent rester des lieux naturels de promenade à l'écart des véhicules motorisés.
- Les espaces naturels fragiles comme les berges de la Seine ou l'unique rû de Bois le Roi doivent faire l'objet d'une attention particulière afin de maintenir leur aspect naturel.
- Les grands arbres en massif ou isolés doivent faire l'objet d'une gestion à long terme intégrant leur renouvellement.

L'eau

La gestion de l'eau en termes de ressource et de pollution doit être une préoccupation majeure.

- La qualité de l'eau de consommation courante doit rester un objectif prioritaire.
- L'objectif de la gestion des eaux est d'obtenir un impact écologique de son traitement le plus faible possible
- La récupération de l'eau de pluie et son infiltration sur place sont privilégiées.

L'urbanisation

- Les règlements liés à la construction doivent être respectés.
- Les jardins, bois et arbres remarquables, doivent être gérés et protégés de toute nouvelle forme d'urbanisation. Aucune réduction de ces espaces ne pourra être effectuée sans une compensation m² pour m² des surfaces à l'identique.
- La vallée de la Seine est un site remarquable qu'aucune construction nouvelle ne doit déparer.

Sensibilisation à l'environnement

La sensibilisation à la conservation de notre l'environnement est indispensable pour contribuer à la pérennisation de notre cadre et qualité de la vie.

L'association doit :

- Informer les habitants sur le respect de l'environnement.
- Impliquer nos adhérents dans l'ensemble de nos démarches.
- Inciter à réduire l'empreinte écologique de notre région et de notre commune : moins de déchets, moins de polluants chimiques, plus d'énergies renouvelables.

1.2 La journée Piétons – Vélos 2007

Dominique Bertin fait revivre en image cette journée 2007 qui s'est déroulée le 1^o mai. Cette année, le fil conducteur était les énergies renouvelables. Les différentes étapes nous ont amenés tout d'abord à Chartrettes où monsieur Germain, le maire, nous a présenté la centrale hydro-électrique, puis rue du Cormier où madame Baptiste a présenté son installation de capteurs solaires et monsieur Dupuis, chauffagiste, son point de vue sur les nouveaux équipements de chauffage. Pique nique ensuite au bord de la Seine à Fontaine le Port et promenade dans les sentiers de cette commune. Au cours de cette promenade, visite d'une maison tournante. La quarantaine de participants, sous un très beau soleil, a beaucoup apprécié le déroulement de cette journée, la dixième que réalise l'association.

1.3 L'urbanisme

Hubert Turquet, Joseph Mazzoccoli et Dominique Audemar exposent les différents dossiers concernant l'urbanisme.

1.3.1 La révision du PLU

Dans sa mise en œuvre, depuis 2 ans et demi, on constate que le PLU de Bois le Roi permet une augmentation des constructions par rapport aux années précédentes.

En novembre 2006, la municipalité a décidé de procéder à une révision de ce PLU. Plusieurs modifications, si elles étaient adoptées, conduiraient à densifier encore. Une enquête publique s'est déroulée en juin dernier. Dans le cadre de cette enquête, l'association a déposé un dossier faisant part de ses expresses réserves sur certains points et de son désaccord sur d'autres. Elle a aussi rencontré le commissaire enquêteur. Au jour de cette assemblée, les conclusions du commissaire enquêteur n'ont pas encore été rendues.

1.3.2 La protection des espaces boisés

Bois le Roi est une commune à taille humaine, à la fois vivante et paisible, composée essentiellement de maisons particulières, insérées dans un espace naturel. Cet espace est constitué de bois et de jardins (privés ou non) lui donnant son caractère de «Village dans la forêt». C'est sa spécificité, c'est ce qui lui donne son aspect, son charme, sa signature offrant ainsi cette qualité de vie que chacun vient chercher à Bois le Roi.

Un des enjeux de l'urbanisme à Bois le Roi est le maintien d'espaces boisés en arrière du bâti existant.

Que diriez-vous si tous les fonds des terrains situés derrière les maisons existantes devenaient constructibles ? Imaginez-vous des dizaines de constructions supplémentaires dans ces espaces calmes et souvent boisés qui contribuent à la qualité de la vie à Bois le Roi. Compte tenu des enjeux financiers (un terrain de 1000 m² peut se vendre 230 000 euros), un tel scénario n'est pas impossible.

Aujourd'hui, les règles du Plan Local d'Urbanisme (PLU), théoriquement, l'excluent. Les constructions ne sont possibles que dans une bande de 25, 30 ou 40m, suivant les zones, par rapport à la voirie. Notre association s'est beaucoup attachée à cette règle dans la phase de préparation du PLU et a poussé pour qu'il soit précisé que la voirie à partir de laquelle on détermine cette bande soit une voirie 'ouverte au public et à la circulation automobile à la date d'approbation du PLU'. Cela a été repris dans la rédaction définitive votée par le conseil municipal en mars 2005. Une voie créée après mars 2005 ne peut, en aucun cas, ouvrir de nouveaux droits à construire.

la mairie a cependant délivré un certificat d'urbanisme déclarant constructible, au 22 rue Moreau de Tours, des terrains situés au-delà de la bande définie. Les travaux d'une nouvelle voirie pour desservir ces terrains créés en fond de jardin ont été effectués.

Notre association a adressé, le 16 avril dernier, un courrier recommandé à la mairie lui demandant de respecter une règle de protection de l'environnement aussi fondamentale.

Depuis, début juillet, un permis de construire a été accordé. Il ne respecte ni la réglementation ni l'esprit de Bois le roi. Malgré les recours gracieux auprès de la mairie, l'arrêté autorisant la construction a été délivré. Un recours contentieux auprès du tribunal administratif a donc été engagé par l'association.

1.4 L'indépendance de l'association

André Turri redonne les raisons qui nous amènent aujourd'hui à renforcer l'indépendance de l'association.

Lors des dernières élections municipales, en 2002, quatre membres du conseil d'administration de notre association ont été élus au conseil municipal de Bois le Roi. Si l'un d'entre eux démissionnait pour des raisons personnelles de notre conseil, les 3 autres s'y maintenaient, estimant pouvoir gérer sans difficulté leur mission en tant qu'élus et leur participation aux activités de l'association. L'expérience a progressivement démontré que malgré les relations amicales qui nous unissent, la situation n'était pas aussi simple. Des tensions sont ainsi plusieurs fois apparues sur des sujets plus sensibles qui concernaient directement des orientations prises par la mairie, notamment en matière d'urbanisme.

Le rôle d'une association de protection de l'environnement ne peut pas être neutre dans une commune. Elle est forcément susceptible de se trouver en désaccord avec des projets communaux ou des décisions votées par le conseil municipal. De ce fait, la position de ces 3 membres devenait inconfortable.

Par ailleurs, la crédibilité d'une association est liée à son indépendance autant pour sa propre réflexion que pour les actions qu'elle est en droit de mener. Même si majoritairement les débats internes ont toujours pu aboutir à un consensus, il nous a paru préférable autant pour la clarté de nos échanges que pour la lisibilité externe de nos actions de proposer aux adhérents de notre association lors cette assemblée générale de voter un article du règlement intérieur stipulant l'impossibilité de cumuler des mandats électifs publics quels qu'ils soient avec la qualité de membre du conseil d'administration, de manière à préserver strictement l'indépendance de parole et d'action de l'association et éviter tout malentendu.

1.5 Communication avec les habitants et les adhérents

Xavier Blondaz-Gérard et Catherine Boursault présentent les changements intervenus en 2007 en matière de communication.

4 bulletins ont été diffusés depuis l'assemblée générale de 2006. Le bulletin de janvier a été adressé aux adhérents uniquement. Les 3 suivants ont été déposés dans les 2500 boîtes aux lettres de Bois le Roi. Une telle diffusion n'avait été faite que très exceptionnellement dans le passé. Nous voulons mieux faire connaître l'association et c'est en s'adressant à tous les habitants que les questions soulevées par l'association ainsi que les positions qu'elle est amenée à défendre pourront prendre toute leur place dans l'espace public.

Nous allons continuer dans ce sens. En parallèle, un nouveau site internet est actuellement en chantier.

1.6 Retour sur les journées sur l'eau de l'an dernier

Alain Saliot revient sur les journées sur l'eau organisées l'an dernier par l'association. Ces journées qui ont été un grand succès ont donné lieu à un DVD réalisé par l'équipe de Bois le Roi Audiovisuel sous la direction de Marc Giraud.

Le DVD est en quatre parties :

- la conférence du professeur Ledoux
- l'exposition sur l'eau
- la visite des mares en forêt de Fontainebleau
- les berges de la Seine avec monsieur Champalbert.

1.7 Questions aux candidats

Yvon Dupart fait état des questions posées par l'association aux candidats dans la circonscription à l'élection législative du printemps dernier et des réponses reçues.

Nous souhaitons connaître leur position sur les dossiers ci-dessous et aussi savoir quelles seraient, si ils étaient élus, les actions qu'ils engagerez dans ces domaines :

1. La circulation routière en forêt de Fontainebleau
2. Le projet de rocade sud du DVA de Melun
3. La circulation aérienne et notamment le couloir aérien qui, par vent d'est, amène un survol à basse altitude de la circonscription.

Didier Julia dit qu'il est pour le DVA de Melun et que les autres problèmes ont été traités.

Liliane Pays est contre la création de nouvelles voies rapides autour de Melun, voudrait qu'on incite les poids lourds à prendre l'autoroute A5 et se prononce pour un frein au développement du transport aérien.

Charles Napoléon est :

- contre le projet de contournement de Melun par la rocade sud,
- pour une politique active de ferroutage qui diminuerait le trafic poids lourds dans la forêt,
- pour la gratuité de l'autoroute A6 pour les camions de transit jusqu'à la sortie de Nemours,
- contre le survol du massif forestier et ses dangers (délestage des réservoirs etc...)

L'ensemble de leurs réponses a été envoyé aux adhérents par voie électronique.

1.8 La journée sur les économies d'énergie et l'habitat

Alain Henri présente la prochaine journée organisée par l'association sur les économies d'énergie et l'habitat.

Cette journée sera une journée d'information et d'échanges d'expérience entre utilisateurs et installateurs de nouveaux équipements tels que capteurs solaires, pompes à chaleur, chaudière à condensation. Il y aura des tables rondes, une conférence et des stands. Elle se déroulera de 10H30 à 18H le dimanche 25 novembre à l'espace Olivier Metra.

Vote sur le Rapport Moral : le Rapport Moral est voté à l'unanimité.

2. Rapport financier 2007

Manifestations	851,40	Adhésions	2260,00
GMF Assurance	10,85	Intérêts sur Livret	138,41
Adhésions Associations	167,00		

SOLDE EXERCICE 2007 = + 601,94

Avoir sur le Compte Courant au 30/09/2007 : + **1727,07 €**

Avoir sur le Compte Livret au 30/09/2007 : + **6526,80 €**

TOTAL : 8253,87 €

Adhérents au 30/09/2007 : **82**

Il est proposé de maintenir la cotisation annuelle à 16 euros minimum.

Vote sur le Rapport Financier : le Rapport Financier est voté à l'unanimité.

3. L'élection des administrateurs

6 postes à pouvoir suite à :

- 2 démissions : Michel Saussol et Philippe Rousseau
- 4 administrateurs arrivent en fin de mandat et se représentent :
 - Dominique Audemar,
 - Dominique Bertin
 - Yvon Dupart
 - André Turri
- 2 nouveaux candidats :
 - Catherine Boursault
 - Xavier Blondaz-Gérard

Vote à bulletin secret

MM.Audemar, Bertin, Dupart et Blondaz-Gérard, Mme Boursault sont élus à l'unanimité.
M.Turri est élu avec 35 voix sur 36.

4. Vote d'un article du règlement intérieur

Le texte suivant est soumis au vote :

« Afin de garantir l'indépendance de l'association, le mandat de membre du conseil d'administration de l'association Bois le Roi Environnement qualité de la vie est incompatible :

- du mandat d' élu au conseil municipal de la commune de Bois le Roi,
- d'un autre mandat électif d'une collectivité territoriale ou de la circonscription législative dont dépend Bois le Roi.

- Tout membre du conseil d'administration qui serait ainsi élu sera considéré de facto comme démissionnaire. L'assemblée générale suivante statuera sur son remplacement.
- Tout élu titulaire d'un mandat ci-dessus ne peut se présenter au conseil d'administration de l'association. »

Vote à bulletin secret

Résultat du vote : 35 oui et une abstention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Hubert Turquet
Président

Alain Henri
secrétaire